Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_16-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**N° 2021 F 16**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 17 mai 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés CILLIERES Charles, CARDOIT Patrick, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, TARASCON Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

---

**F.16**
**Programme « Marmande Tranquillité » extension du réseau vidéo protection**

Par délibération n°2010 E 02, en date du 31 mai 2010, le Conseil Municipal de Marmande avait approuvé le programme « Marmande Tranquillité ».

Outre le renforcement de la sécurité des Marmandais par le biais du développement des actions de prévention, de détection et de poursuites pénales ainsi que la mise en place de nouveaux moyens de protection des lieux publics, il s'agit notamment de l'installation d'un système de vidéo protection sur le domaine public (rues et parking).

Ce système de vidéo protection a été installé au cours de l'année 2011.

Actuellement, il apparaît nécessaire d'étendre à nouveau ce système par la pose d'une caméra.

Elle concerne l'implantation de la caméra au point suivant :

- Avenue du Commandant Christian Baylac

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_16-DE

Pour une meilleure fiabilité et homogénéité du réseau, il y a lieu de relier cette caméra au Centre de Supervision Urbain par la fibre optique.

L'enveloppe budgétaire est de 21 184,38 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat subventionne ce type de programme entre 20 et 50 % du montant engagé.

La caméra installée avenue Christian Baylac protégera les accès de l'agence postale communale, de la maison des Marmandais ainsi que des salles Eugène Tible et Mangin.

**Le Conseil Municipal**
**après en avoir délibéré :**

**Approuve** l'extension du réseau vidéo protection et son financement.

**Précise** que les crédits nécessaires à la première tranche sont prévus au budget Principal de la Ville pour 2021.

**Sollicite** une subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) de l'Etat à hauteur de 20 % du coût du montant engagé.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Votants* : 32 - *Abstentions* : 06 (CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel)
- *Exprimés* : 26 - *Contre* : 00 - *Pour* : 26 -
*Dossier adopté à la majorité*

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_16-DE



Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 juillet 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE (47 Lot-et-Garonne)

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 06/07/2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 12/07/2021.

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE (47 Lot-et-Garonne)